Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260105-D2026_04-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 05 JANVIER 2026

Délibération 2026.04

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le cinq janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le trente décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller délégué – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GRANDIN Stéphanie, LE GARREC Virginie, DABO Delphine, conseillères municipales – Messieurs LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, GEORGES Patrice, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. SIGURET),
Monsieur COTARMANAC'H Yves, conseiller municipal, (procuration donnée à M. de LA PORTBARRÉ).

ABSENTS :
M. LABBÉ René, conseiller municipal,
Soit 26 membres présents ou représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Monsieur GEORGES Patrice, conseiller municipal.

EQUIPEMENTS DE SECURITE – AMENAGEMENT DE LA RUE DE BELLEVUE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Chaque année l'Etat concoure au financement des projets locaux par le versement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien aux Investissements locaux (DSIL).

En janvier 2025, la commune de Saint-Méloir des Ondes a effectué une demande de subvention au titre de la DETR d'un montant de 90 000 € (montant plafond) pour l'aménagement de la rue de Bellevue.
Il s'avère que cette demande de financement n'a pas été retenue car l'ensemble des crédits avaient déjà été attribués.

Il est toutefois possible de demander le réexamen de ce dossier au titre de la programmation 2026.
La présente délibération a pour but d'acter cette demande de réexamen.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à resolliciter l'Etat au titre de la DETR pour le financement de l'aménagement de la rue de Bellevue, à hauteur de 90 000 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)